

## ÉVALUER



L'évaluation du risque d'exposition au plomb est indiquée sur le carnet de santé dès l'examen médical du 9<sup>ème</sup> mois de l'enfant.

Les principaux facteurs de risque :

- ✓ **Les activités professionnelles à risque des parents ou de l'entourage près des lieux de vie** : ferrailage, brulage des métaux, récupération et stockage de matériaux, ateliers artisanaux de poterie, d'émaillage et fabrication de vitraux...
- ✓ **La peinture au plomb** : jusqu'en 1949, la céruse (hydroxycarbonate de plomb) était utilisée dans la fabrication des peintures. Ces peintures au plomb deviennent accessibles sous forme d'écaillles (attention au comportement de PICA\*) ou de poussières lors des chocs (travaux de rénovation, ponçage, décapage),
- ✓ **Le portage à la bouche d'objets et jouets contenant du plomb** (plomb de pêche, de chasse, soldat en plomb...),
- ✓ **La fonte de plomb** pour la chasse ou la pêche,
- ✓ **Les canalisations en plomb** d'alimentation en eau,
- ✓ **L'utilisation**, pour cuisiner ou stocker les aliments, **d'ustensiles en céramique ou en étain** de fabrication artisanale ou à usage normalement décoratif, de même que **de récipients en cristal**.

A l'arrêt de l'exposition, la décroissance de la plombémie est lente : la demi-vie est d'abord de 30-40 jours ; après quelques mois, elle est supérieure à 10 ans.

\* Absorption habituelle de substances non alimentaires



## PRÉVENIR

Quelques gestes de prévention pour limiter l'exposition au plomb chez les femmes enceintes et les enfants

En cas d'activités professionnelles ou de loisirs à risque (voir page « Évaluer »), **éloigner les activités, les vêtements, protections et outils de travail des lieux de vie**

**Passer souvent une serpillière humide sur les sols** (et si possible murs et plafonds). Ne pas utiliser le balai pour éviter de soulever les poussières

**Surveiller l'état des peintures anciennes** si le logement est antérieur à 1949

**Empêcher les enfants de gratter les murs du logement** (également dans les parties communes des immeubles) **et de porter les écaillles de peinture à la bouche**

**Ne pas poser de la moquette** dans les pièces où l'enfant joue pour éviter l'accumulation de poussières

**Aérer quotidiennement** le logement pour lutter contre l'humidité qui favorise la dégradation des peintures

En présence de canalisations d'eau potable en plomb ou en cas de doute, **ne pas consommer l'eau du robinet**

**Se laver les mains** souvent, en particulier avant les repas

**Se couper les ongles courts**

**Ne pas laisser l'enfant jouer à l'extérieur, sur un sol nu, à proximité d'un lieu utilisé pour des activités à risque**

**Ne pas laisser à la portée des enfants des objets en plomb** (figurines, plombs de pêche, de chasse...) qu'ils pourraient porter à la bouche

Pour faire la cuisine ou stocker des aliments, **ne pas utiliser d'ustensiles en céramique ou en étain** de fabrication artisanale ou à usage normalement décoratif, de même que **des récipients en cristal**

**Laver fréquemment les jouets**

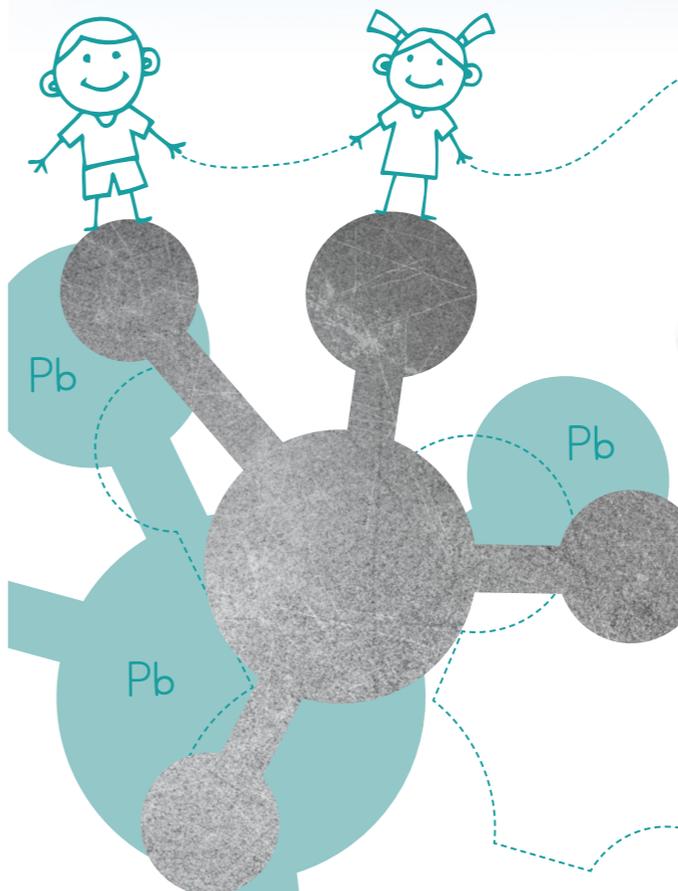
**Bien laver les fruits et les légumes** avant consommation

**Ne pas utiliser des cosmétiques traditionnels**

## GUIDE PRATIQUE

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

# SATURNISME infantile



ÉVALUER

AGIR

PRÉVENIR

# LE SATURNISME INFANTILE, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

L'intoxication par le plomb chez l'enfant, appelée saturnisme infantile, a des conséquences graves sur le développement psychomoteur de l'enfant. Il est donc indispensable de le repérer et de le prendre en charge le plus tôt possible.

S'intégrant dans « une culture de santé publique » et en complément des politiques publiques environnementales, la mobilisation de tous les professionnels de santé est indispensable.

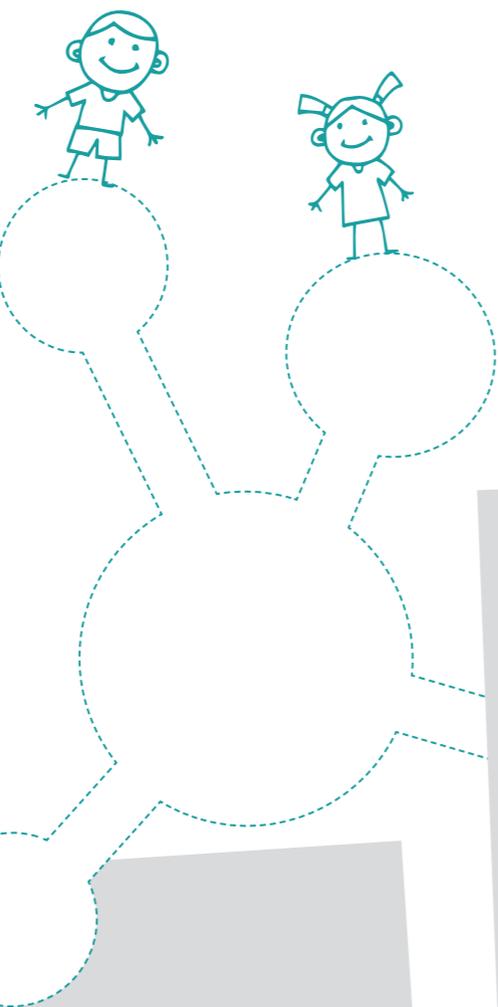
Tous les acteurs de santé qui travaillent auprès des enfants, de leurs lieux de vie et d'activités, jouent un rôle essentiel dans la prévention et le dépistage du saturnisme infantile.



## CONTACTS

**Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**  
Retrouvez les coordonnées de l'ensemble des délégations départementales sur le site internet de l'ARS :  
[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr) > Contacts

Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS)  
Tél : 0809 400 004



**Centre anti Poison et de toxicovigilance (CAPTV)**  
CHU Pellegrin Tripode  
Place Amélie Raba Léon  
33076 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 96 40 80



## LE SATURNISME : UNE MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

En cas d'évaluation positive du risque de saturnisme infantile, seront prescrites :

- ✓ **une plombémie** : le saturnisme est défini par une concentration de plomb dans le sang  $\geq 50 \mu\text{g/L}$  \*,
- ✓ **une numération formule sanguine**,
- ✓ **une ferritinémie** à la recherche d'anémie par carence martiale : 5 ml de sang dans un tube d'héparine de sodium.

Pour ces 3 examens, il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

\* Le nouveau seuil de  $50 \mu\text{g/L}$  est applicable depuis le 17 juin 2015 suivant les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)

### Pour toute prescription de plombémie chez un enfant de moins de 18 ans :



#### LE MÉDECIN

Renseigne la **fiche de surveillance plombémie : saturnisme chez l'enfant mineur (Cerfa 12378)**, et la joint à l'ordonnance.



#### LE LABORATOIRE D'ANALYSES

Porte le taux de plombémie et transmet un exemplaire de la fiche au **médecin** et un autre au **centre anti poison et de toxicovigilance (CAPTV)** dont dépend le lieu de résidence de l'enfant.



#### LE MÉDECIN

Si la **plombémie est  $\geq 50 \mu\text{g/L}$** , le médecin envoie la fiche finale, qui servira **déclaration obligatoire, à la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS) de l'ARS** de la région de résidence de l'enfant mineur afin de déclencher une enquête environnementale



## SYMPTÔMES

Les premiers symptômes du saturnisme peuvent passer inaperçus et sont non spécifiques :

- ✓ **Fatigue,**
- ✓ **Maux de tête,**
- ✓ **Maux de ventre, perte d'appétit, constipation, nausées et vomissements,**
- ✓ **Manque d'attention, nervosité, troubles du sommeil,**
- ✓ **Pâleur en rapport avec une anémie.**

Chez l'enfant, si l'intoxication se poursuit, des troubles plus graves apparaissent : des **troubles du langage, de la motricité et/ou du comportement** comme l'hyperactivité, des **difficultés d'apprentissage**, une **baisse des performances scolaires**, un **ralentissement de la croissance**.

